Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260622-SIEA_PLO_2026_3-DE

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE MORLAIX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2026
L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à dix-sept heures.
Le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan, s'est assemblé au 29 rue des Carmes à Saint Pol de Léon, sous la présidence de M. Bruno ARRIAGA

Etaient présents :
Délégués de la Commune de Plougoulm : Bruno ARRIAGA – Patrick GUEN – Eric MIOSSEC.
Délégués de la Commune de Mespaul : Bernard FLOCH, Michel GRALL.
Délégués de la Commune de Plouénan : Eric TANGUY.
Délégués de la Commune de Santec : Guy CADIOU.
Pouvoirs :
Jean-Michel SEVERE à Bruno ARRIAGA,
Frédéric KERGOAT à Bernard FLOCH
Assistaient également :
F. NIHOUARN - V. LARVOR

Date de convocation : 16 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres absents : 5
Nombre de pouvoirs : 2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants L 2311-1 et L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;
Vu l'instruction comptable M49 applicable au budget du SIEA de Plouénan ;
Entendu le rapport présenté en séance ;
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres et de mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice et dégageant les résultats suivants :

SIEA PLOUENAN			
	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2025	1401 100.62 €	845 671.58 €	2 246 772.20 €
Recettes 2025	921 869.55 €	865 257.88 €	1 787 127.43 €
Résultat de l'exercice 2025	-479 231.07 €	19 586.30 €	-459 644.77 €
Résultat antérieur reporté	736 633.90 €	95 968.95 €	832 602.85 €
Résultat de clôture 2025	257 402.83 €	115 555.25 €	372 958.08 €
Balance des restes à réaliser	-327 813 €		
Résultat cumulé 2025	-70 410.17 €	115 555.25 €	45 145.08 €

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de la pièce annexe « Compte administratif 2025 »;
M. ARRIAGA, président, quitte la salle au moment de la délibération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le Secrétaire
Guy CADIOU

Le Président
Bruno ARRIAGA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN
Le Président

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260622-SIEA_PLO_2026_3-DE

Ainsi fait et délibéré, le lundi 22 juin 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical